



La « Conférence de paix » occulte la destruction de la Palestine

Par [Jacques Bude](#)

Mondialisation.ca, 03 octobre 2013

info-palestine.eu

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

« Mettre fin aux spéculations sur les mirages de la fin de l'occupation et les chimères quant à la création d'un État palestinien au moyen des négociations, alors que ces tentatives ont échoué de manière cinglante. ... L'expérience de vingt années de négociations avec l'entité sioniste prouve que celle-ci, par sa composition, sa nature, son comportement raciste de colonisation et de haine et sa politique ne montre aucune disposition pour une paix véritable qui garantisse au minimum les droits nationaux de notre peuple. ... La colonisation s'est poursuivie pendant ces vingt ans de négociations et s'est multipliée par trois, voire par quatre. Tandis que la judaïsation de Jérusalem se propage inexorablement. » - Marwan Barghouti, mars 2012



Novembre 2012 - Au lendemain de nouveaux raids aériens, les Palestiniens s'organisent dans la bande de Gaza pour tenter de récupérer des vivres et des effets personnels dans les décombres - Photo : Reuters

À de rares exceptions près, les initiatives internationales visant à mettre fin au conflit entre Israéliens et Palestiniens considèrent que le dialogue de paix - négociations sans intervention extérieure - est le seul moyen d'atteindre cet objectif. Cette vision des choses

est également largement répandue au niveau du sens commun.

Pourtant les 'conférences de paix' entre Israéliens et Palestiniens - Madrid (1991), Oslo I (1993-1994), Oslo II (1995), Wye River (1998), Charm El-Cheikh (1999), Camp David (2000), Taba (2001), Charm El-Cheikh (2005), Jérusalem (2006), Annapolis (2007) - n'ont ni réalisé ni même contribué à la paix. Ces 'dialogues de paix' n'ont ni interrompu, ni même ralenti la colonisation de peuplement et la confiscation des terres dans les territoires occupés en 1967. Ils n'ont pas empêché l'État d'Israël de poursuivre, voire d'accélérer l'installation d'Israéliens juifs dans les territoires occupés - aujourd'hui plus de 500000, soit un Israélien juif sur 10 -, l'implantation de colonies fortifiées, la confiscation et le nettoyage ethnique de terres palestiniennes.

Longtemps les appels à la négociation - au "dialogue de paix" - entre Israéliens et Palestiniens se sont inscrits dans une rhétorique d'évacuation des territoires occupés en 1967 en échange de la paix. Dans le sillage des Accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne s'est totalement engagée dans cette perspective. Il n'en a manifestement pas été de même pour les autorités israéliennes. Avant et après Oslo, tous les gouvernements israéliens ont inscrit leur politique - à l'instar de la politique officiellement prônée par Yitzhak Shamir en 1991 [1] - dans la perspective de la paix en échange de la paix, c'est-à-dire, de la fin des agressions israéliennes en échange de la fin de la résistance à l'occupation et à la colonisation. [2] Ce qui d'ailleurs est conforme à l'essence même de l'État d'Israël.

Intentionnellement ou non, toutes les 'conférences de paix' ont été des promesses creuses qui ont entravé les Palestiniens, et un moyen d'amener les Israéliens et la communauté internationale à soutenir ou du moins à accepter la colonisation - confiscation des terres et nettoyage ethnique - des territoires occupés en 1967. Par exemple, "l'offre généreuse" mise au point et utilisée de main de maître par E. Barak à la Conférence de Camp David (2000), a consisté à prétendre que pour arriver à un accord de paix, les autorités israéliennes avaient fait des offres extrêmement généreuses qui avaient été systématiquement rejetées par les Palestiniens. [3] Ce qui est censé prouver que les Palestiniens ne veulent pas la paix mais la destruction d'Israël et par conséquent que, confronté à l'absence d'un partenaire de paix, l'État d'Israël est obligé d'assurer sa sécurité, notamment par la construction d'un "Mur de sécurité" et par l'implantation de colonies. [4]

L'effet sur l'opinion israélienne et internationale de ces prétendues "offres généreuses" israéliennes, qui en fait n'ont jamais existé et qui auraient été confrontées à un rejet systématique de la part des Palestiniens, a été stupéfiant. [5] Pourtant les nombreuses et très graves infractions israéliennes aux Droits humains des Palestiniens - crimes de guerre et crimes contre l'humanité - ont été abondamment documentées par des organisations au-dessus de tout soupçon. Force est de constater que la crédulité devient incommensurable dès que l'on invoque de prétendues menaces à la sécurité d'Israël, pourtant de très loin la puissance militaire dominante de la région.

Depuis quelques années et de plus en plus souvent, les masques tombent du côté israélien. Des hautes autorités israéliennes ne font plus allusion à l'évacuation des territoires occupés, au démantèlement des colonies, ni même à la fin de la colonisation en échange de la paix. Par exemple, en réaction à l'attribution du statut d'État observateur à la Palestine par l'ONU le 29 novembre 2012, le Gouvernement israélien a publié le 2 décembre 2012 un communiqué officiel du Premier Ministre Benjamin Netanyahu où on peut lire : "Aujourd'hui nous construisons et nous continuerons à construire à Jérusalem et dans toutes les zones qui se trouvent sur la carte des intérêts stratégiques de l'État d'Israël" "Il n'y aura pas

d'État palestinien sans un dispositif qui garantisse la sécurité des citoyens israéliens. Il n'y aura pas d'État palestinien tant que l'État d'Israël ne sera pas reconnu comme l'État du Peuple juif. Il n'y aura pas d'État palestinien tant que les Palestiniens n'auront pas proclamé la fin du conflit". [6] Donc le Gouvernement israélien proclame officiellement que les Palestiniens n'auront la paix qu'à condition de laisser les Israéliens coloniser en toute sécurité.

Bien qu'elle continue à évoquer l'échange de la paix contre l'évacuation des Territoires, il y a longtemps que l'Autorité palestinienne a été amenée à souscrire à la perspective de 'la paix en échange la paix'. [7] Du fait de sa totale dépendance à l'égard des États-Unis, de l'Union européenne et de la bonne volonté douanière d'Israël et sans doute surtout afin de préserver les privilèges liés à la gestion de l'occupation, l'Autorité palestinienne réprime ou du moins endigue fermement toute opposition militante à l'occupation, en échange du pouvoir d'administrer sous stricte tutelle israélienne la mosaïque de "réserves" telle qu'elle existe aujourd'hui. Toutefois, bien que l'État d'Israël - Territoires occupés inclus - soit déjà, à l'image des États-Unis, un État moderne avec ses réserves d'indigènes, les autorités israéliennes ne sont pas encore rassasiées. Il reste des terres à confisquer et à "nettoyer".

Le fait que l'Autorité palestinienne ne porte pas les graves violations du droit international et humanitaire commises par les autorités israéliennes devant la Cour internationale de Justice de La Haye est à mon sens une manifestation probante de l'acceptation de "la paix en échange de la paix" par l'Autorité palestinienne.

Au moment de la création de l'État d'Israël, la quasi totalité des Palestiniens vivaient en Palestine mandataire. Ils y étaient propriétaires de 93% du territoire. Aujourd'hui près des 2/3 des Palestiniens vivent à l'extérieur de leur pays d'origine. [8] Ceux qui y vivent - en Israël proprement dit et dans les territoires occupés en juin 1967 - constituent quelque 50% de la population [9], mais ne sont propriétaires que d'environ 11% du sol [10] et d'un pourcentage bien inférieur encore - moins de 5% - des terres cultivables. En Israël proprement dit, la grande majorité des Palestiniens - bien que de nationalité israélienne - vivent dans des lieux restreints, étroitement surveillés et très défavorisés par rapport à ceux où vivent les Israéliens juifs. Dans les Territoires occupés, la situation est bien plus sévère encore. Les Palestiniens y sont progressivement amenés à se cantonner dans des enclaves largement dépouillées de ressources, si ce n'est la charité internationale. Tant en Israël proprement dit que dans les territoires occupés, leurs droits humains sont bafoués, leurs institutions sont soumises à une tutelle draconienne, le harcèlement est omniprésent et la confiscation des terres - notamment dans le Néguev - s'intensifie.

Bref, nous assistons depuis plus de 65 ans à la destruction officielle et délibérée de la société palestinienne par les autorités de l'État d'Israël : colonisation de peuplement, contrôle total des institutions, confiscation des terres et nettoyage ethnique des zones confisquées. Cette destruction - aujourd'hui largement réalisée - se poursuit et s'accélère derrière l'écran de l'actuelle Conférence de paix entre des autorités israéliennes bénéficiant d'une totale impunité et une Autorité palestinienne sous tutelle.

Hors l'application du droit international, s'en remettre à une négociation de paix entre une puissance militaire occupante et la communauté désarticulée qui est à sa merci, c'est s'en remettre à la raison du plus fort, celle de la puissance occupante ; c'est entériner l'occupation, les déplacements de population, les spoliations de terres et de maisons, les punitions collectives, les violences de l'armée, des polices et des milices des colonies, la destruction des infrastructures éducatives, économiques, sanitaires, ... ; c'est être complice

de la pacification de la communauté opprimée et de sa désarticulation ; c'est avaliser les violations du droit international et des droits humains des Palestiniens : droits à se défendre, à résister à l'occupation, à la sécurité alimentaire, à l'assistance sanitaire, à l'éducation, à la propriété, à la libre circulation, ... ; c'est contribuer à assurer l'impunité aux autorités politiques et militaires de l'État d'Israël pour leur politique délibérée de destruction de la société palestinienne ; c'est, en quelque sorte par défaut, être complice de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Il ne s'agit évidemment pas de mettre en question l'existence de l'État d'Israël, d'ailleurs reconnu dans ses frontières de 1949 par la Communauté internationale, l'OLP [11] et, implicitement, le Hamas [12]. Cela s'apparenterait à une incitation au crime contre l'humanité. Il s'agit d'appeler la Communauté internationale : à contraindre un État et ses autorités à respecter le droit international [13] ; à se préoccuper non plus de la pacification d'une zone d'occupation militaire mais du respect des droits humains des victimes d'une occupation illégale et meurtrière, ce qui implique la fin de l'occupation.

Tant que l'État d'Israël ne respecte pas les droits humains des Palestiniens, y compris ceux de nationalité israélienne ; tant que cet État et ses autorités violent gravement le droit international et humanitaire, toute personne – particulièrement tout responsable politique – doit appeler les instances politiques et judiciaires nationales et internationales à remplir leurs obligations de respecter et de faire respecter le droit. Ces instances doivent signifier aux autorités politiques et militaires israéliennes qu'enfreindre au Droit des peuples à disposer d'eux mêmes est un crime contre l'humanité et que ceux qui en sont responsables seront inculpés. Ces instances doivent exiger, sous peine de sanctions et d'inculpations : la fin de l'occupation, du nettoyage ethnique et des confiscations – notamment des terres et de l'eau – et le dédommagement des Palestiniens, notamment en vertu de leur "droit au retour", entériné par l'ONU, y compris par l'État d'Israël. [14]

Ce n'est que dans le respect du droit international et humanitaire que le rétablissement d'une société palestinienne autonome et viable sera possible et que les soi-disant "dialogues de paix" entre Israéliens et Palestiniens ne serviront plus uniquement à occulter la destruction de la société palestinienne et à assurer l'impunité de ceux qui en sont responsables.

Notes :

[1] Devenu Premier Ministre, Yitzhak Shamir – ancien chef du Lehi, groupe terroriste, responsable de massacres, entre autres Deir Yassine en avril 1948, perpétrés pour faire fuir les Palestiniens – déclare dans son discours d'ouverture de la Conférence de Paix de Madrid (1991) : 'La nature du conflit n'est pas territoriale. ... Nous prions pour que cette rencontre marque la fin de l'hostilité, de la violence, de la terreur et de la guerre ; qu'elle apporte le dialogue, la réconciliation, la coexistence et – par-dessus tout – la paix.' Voir Le Monde diplomatique, Cahier spécial sur le Proche-Orient, janvier 2006.

[2] On accorde souvent le bénéfice du doute au gouvernement dont I. Rabin était Premier Ministre et Ministre de la Défense. Or, "Quelques mois après la signature de l'Accord d'Oslo, Rabin déclarait « Il n'y a pas de dates sacrées », autrement dit qu'il ne se sentait pas obligé de respecter le calendrier qu'il avait lui-même signé." A. Kapeliouk, Le gouvernement israélien prisonnier de ses contradictions, Le Monde Diplomatique, juin 1995. En fait, entre la signature des Accords d'Oslo en Septembre 1993 et l'assassinat de Rabin en février 1995, le nombre de colons a fortement augmenté et les infrastructures de l'occupation se sont

considérablement développées. “En 1993, on comptait environ 120000 colons en Cisjordanie ; leur nombre augmente de 40000 sous les gouvernements travaillistes (celui de Rabin, puis celui de Pérès, juin 1993-mai 1996) ; de 30000 sous le gouvernement de droite de Benyamin Netanyahou (mai 1996-mai 1999).” Alain Gresh, Pourquoi les accords d’Oslo ont-ils échoué ? Blogs du Monde Diplomatique, 22 octobre 2007. Après le massacre de 29 Palestiniens en prière dans une mosquée de Hébron en février 1994, I. Rabin a refusé, contre l’avis de ses ministres, de s’en prendre aux colons. Voir Dominique Vidal, I. Rabin. ‘Faucon’, puis ‘colombe’, Manières ... , p.50.

[3] Pour une analyse de la mise au point, de l’utilisation et des effets de cette technique de légitimation de la politique israélienne, voir Tanya Reinhart, Détruire ... p. 59-64.

[4] Cette technique d’occultation de la destruction de la société palestinienne, a été systématiquement utilisée depuis lors. Ainsi en janvier 2009, B. H. Lévy affirme tenir de la bouche même du Premier Ministre de l’époque Ehoud Olmert, la teneur d’une proposition que celui-ci venait de faire à Mahmoud Abbas, Président de l’Autorité palestinienne. “Je lui ai fait une offre. 94,5% de la Cisjordanie. Plus 4,5% sous forme d’échange de territoires. Plus un tunnel, sous son contrôle, reliant la Cisjordanie à Gaza et équivalant au 1% manquant. Et, quant à Jérusalem, une solution logique et simple : les quartiers arabes pour lui ; les quartiers juifs pour nous ; et les Lieux Saints sous administration conjointe saoudienne, jordanienne, israélienne, palestinienne, américaine. ... L’offre est là. J’attends.”, Extrait de ‘Carnets de guerre’, Le Journal du Dimanche du 18 janvier 2009. On notera que cette offre est censée avoir été formulée alors que la dévastation Plomb durci – quelque 1400 tués, 5000 blessés, 10.000 logements détruits ou sévèrement endommagés – était en cours et que la marionnette médiatique de propagande israélienne B. H. Lévy parcourait Gaza à l’intérieur d’un blindé des forces d’invasion israéliennes. Quand on parle d’occulter des crimes de guerre par l’appel au dialogue de paix

[5] En Israël, ‘Depuis 1993, les sondages avaient constamment montré une majorité autour de 60% en faveur de ‘la terre pour la paix’. Après Camp David et les ‘négociations’ qui ont suivi, le soutien aux concessions pour la paix est tombé dans les sondages à 30%.’ Tanya Reinhart, Détruire ... p. 63-64.

[6] “Today we are building and we will continue to build in Jerusalem and in all areas that are on the map of the strategic interests of the State of Israel.” “There will be no Palestinian state without an arrangement in which the security of Israeli citizens will be ensured. There will be no Palestinian state until the State of Israel is recognized as the state of the Jewish people. There will be no Palestinian state until the Palestinians declare an end to the conflict.” www.mfa.gov.il/MFA/Government/Commu...

[7] Le principe des Accords d’Oslo qui instaurent l’Autorité palestinienne, était l’évacuation des territoires occupés en juin 1967 en échange de la sécurité de l’État d’Israël. L’Autorité palestinienne s’est résolument engagée dans cette perspective en réprimant toute opposition militante à l’occupation – à l’époque, la première Intifada – afin d’assurer l’évacuation des territoires. Étant donné que les autorités israéliennes n’ont pas respecté leurs engagements, l’Autorité palestinienne s’est trouvée piégée. Paralysée par le mirage des “négociations de paix”, elle a été rapidement réduite à s’en tenir à gérer l’occupation.

[8] Fin 2008 – et la situation s’est encore considérablement dégradée depuis lors – on estimait à 10.600.000 le nombre de Palestiniens dans le monde. Au moins 7.100.000 d’entre eux – soit les 2/3 – étaient des personnes déplacées. 6.600.000 – soit 62% – s’étaient

réfugiés à l'étranger et 427.000 étaient des déplacés de l'intérieur. Badil, Survey of Palestinian Refugees and Internally Displaced Persons, 2008-2009, p.56.

[9] Selon le Bureau central israélien de statistiques, il y avait en 2011 5.770.900 Juifs et 1.559.100 Arabes en Israël. Selon le Recensement de la population 2007 de l'UNRWA, il y avait 3.767.126 Palestiniens dans les territoires occupés. Ce qui donne 52% de Juifs et 48% d'Arabes sur le territoire de l'ancienne Palestine mandataire. Le pourcentage de Juifs est probablement surestimé et celui des Arabes, sous-estimé. Apparemment, les statistiques israéliennes prennent en compte tous les Juifs de nationalité israélienne, y compris de double nationalité. Or, un grand nombre d'entre eux – sans doute des centaines de milliers – ne résident pas en Israël. D'autre part, étant donné que le recensement de l'UNRWA date de 2007, la croissance d'environ 3% par an de la population palestinienne des territoires occupés au cours des 5 dernières années, n'est pas prise en compte.

[10] En 1947, les membres de la Communauté juive étaient propriétaires d'environ 7% du territoire de la Palestine mandataire. Entre 1947 et 2009, les autorités israéliennes ont confisqué 82% de ce territoire. Ainsi, sur 89% du territoire de la Palestine mandataire, seuls des Juifs peuvent devenir propriétaires. Badil, Survey ..., p.3.

[11] Implicitement en 1988, lorsque le Conseil national palestinien reconnaît les résolutions de l'ONU et explicitement, en 1996, lorsqu'il élimine de sa Charte tous les articles contestant le droit à l'existence de l'État d'Israël.

[12] En 2006, le Hamas signe le document d'Entente nationale qui reconnaît implicitement Israël dans ses frontières de 1967.

[13] Pour une revue rigoureuse des violations du droit international commises par l'État d'Israël et les autorités israéliennes, ainsi que des manquements de l'Union Européenne et de ses États membres à leur obligation de réagir à ces violations, voir Conclusions de la première session internationale du Tribunal Russell sur la Palestine, Barcelone, 1-3 mars 2010. www.russelltribunalonpalestine.com

[14] La résolution 194, adoptée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, "Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables". Cette résolution a été votée par la délégation israélienne.



* Jacques Bude est Professeur émérite de psychologie sociale de l'Université libre de Bruxelles. Mère et père morts en déportation. « Enfant caché » sauvé par des gens merveilleux du pays de Liège.

Articles Par : [Jacques Bude](#)
<http://Bude>

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca